



**Convention Citoyenne pour le Climat : Le cercle de réflexion Biovaleurs salue le travail réalisé par les 150 citoyens et propose son appui pour mettre en œuvre les propositions en faveur d'une alimentation durable.**

Le 26 juin dernier, la Convention Citoyenne pour le Climat (CCC) a transmis au Gouvernement près de 150 propositions issues de 9 mois de travail collectif par 150 citoyens tirés au sort. Lors de cette expérience démocratique d'une ampleur inédite, le chef de l'Etat a proposé aux citoyens volontaires de répondre à la question suivante : « Comment réduire d'au moins 40 % les émissions de gaz à effet de serre d'ici à 2030, dans le respect de la justice sociale ? ».

Parmi l'ensemble des propositions de la Convention Citoyenne pour le Climat, **près d'un tiers d'entre elles concernent l'alimentation et l'agriculture**, ce qui témoigne de l'importance prise par ces enjeux. Pour réduire l'impact de l'agriculture sur le climat, la Convention Citoyenne pour le Climat propose d'atteindre **50% des exploitations en agroécologie en 2040**, de diminuer de 50 % l'usage des produits phytopharmaceutiques et d'interdire les pesticides les plus nocifs d'ici 2025. Des mesures sont également attendues pour **favoriser le développement de l'agriculture biologique**, à travers principalement le maintien des aides spécifiques aux producteurs bio à inscrire dans le Plan Stratégique National (PSN). Elle n'en précise néanmoins ni les objectifs, ni les moyens à mettre en œuvre, au-delà des aides financières directes aux agriculteurs.

Les propositions agricoles de la Convention Citoyenne pour le Climat portent une attention toute particulière au développement de l'agroécologie. Compte tenu de la **grande variété des acceptions et des interprétations de ce terme**, la FAO a défini un **cadre composé de dix éléments inspirés des principes communs** sur lesquels se fonde l'agroécologie et reposant sur les trois piliers du développement durable (les dimensions sociale, économique et environnementale). L'agroécologie est donc un **concept sur lequel les politiques publiques peuvent s'appuyer** pour opérer une transition vers des systèmes alimentaires plus durables. Néanmoins, sa finalité n'est pas de devenir un label, car un label se doit d'être associé à des pratiques précises auxquelles le label AB répond déjà au travers de critères solides et avancés. La création d'un **label « agroécologie »** viendrait par ailleurs accentuer la confusion auprès des consommateurs, qui feraient difficilement la différence avec le label AB.

De forts éléments de convergence apparaissent pourtant entre l'agriculture biologique et l'agroécologie, **les agriculteurs bio étant souvent les meilleurs représentants des pratiques agroécologiques**. L'agroécologie pourrait ainsi orienter l'avenir de l'agriculture biologique à travers une **approche systémique plus forte** pour traiter les enjeux complexes et interconnectés auxquels nous sommes confrontés. Les forces et succès de l'agriculture biologique devraient également servir de base au développement de l'agroécologie à travers une **meilleure reconnaissance au niveau politique** des synergies et principes communs entre ces deux mouvements. Les deux mouvements ont donc tout intérêt à **réunir leurs forces** pour orienter les politiques agricoles et agroalimentaires **vers un système alimentaire durable**.



Pour cela et dans l'optique du « **green deal** » (25% de surfaces cultivées en bio d'ici 2030 en Europe), le Gouvernement doit mettre les moyens pour le développement de filières biologiques **et continuer à financer les conversions**, tel que proposé par la Convention Citoyenne pour le Climat. Concernant la proposition de restaurer les aides au maintien à l'agriculture biologique, les orientations de la nouvelle PAC vont dans le sens d'un système de soutien public plus adapté à la **rémunération des services environnementaux des agriculteurs**, à travers l'éco-scheme, en remplacement des aides au maintien. **L'éco-scheme** a donc une partie incitative plus forte pour permettre à l'agriculture française et européenne de répondre aux enjeux environnementaux et climatiques, tout en rémunérant les services rendus par les agriculteurs passés au bio et/ou engagés dans des pratiques agroécologiques.

Concernant la proposition de supprimer les labels privés, cela montre bien la **difficulté des consommateurs à se repérer parmi les nombreux labels existants**. Néanmoins, de **nombreux labels bio privés se sont créés en France** ces dernières années afin de **renforcer certains critères environnementaux, sociaux et éthiques** qui enrichissent le label bio officiel dans une vision globale et systémique de la société : l'empreinte carbone des produits, la rémunération des agriculteurs, la réduction des emballages, la localité, la saisonnalité. L'objectif de ces labels est bien d'apporter toujours **plus de transparence aux consommateurs sur les conditions de fabrication des produits**. Leur interdiction paraît donc difficilement justifiable, mais vient souligner la **nécessaire harmonisation des labels bio autour d'un socle commun** pour fédérer l'ensemble des bonnes pratiques et aider le consommateur à prendre les meilleures décisions.

---

**BIOVALEURS** (cercle de réflexion indépendant créé en 2017 par des entreprises et entrepreneurs de la Bio, représentatifs économiquement de ce mouvement) **propose aux décideurs de partager des expériences et réflexions qui permettront d'implémenter les propositions agricoles de la Convention Citoyenne pour le Climat**, notamment sur les axes suivants :

- Développer l'agriculture biologique et l'intégrer pleinement au projet agroécologique pour la France ;
- Renforcer l'information auprès des citoyens sur les spécificités des cahiers des charges bio, les bénéfices environnementaux que procure l'agriculture biologique, les indicateurs de consommation et de marché.

---

A propos : Site [BIOVALEURS](https://biovaleurs.fr) / Plus d'informations : [contact@biovaleurs.fr](mailto:contact@biovaleurs.fr)